

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 5 AVRIL 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la délibération : 14 AVR. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2023-35 Modification du montant du marché des travaux de rénovation de l'école maternelle***Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Flourens n°2021-86 du 15 décembre 2021, relative à l'autorisation de travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Flourens n°2022-49 du 24 août 2022, autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de l'école maternelle dans le cadre d'une procédure adaptée pour un montant global de 1 182 662.12 € HT,

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, l'entreprise SARL TECHNI CERAM a été attributaire du lot n°8 « Sols durs / faïences » pour un montant de 27 414.52 € HT, soit 32 897.43 € TTC,

Monsieur le Maire propose d'acter la modification de montant suivant :

- au lot n° 8 de l'entreprise SARL TECHNI CERAM pour un montant supplémentaire de 2 322.40 € HT soit 2 786.88 € TTC,

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'acter la modification de montant précédemment évoquée,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/04/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE


Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230405-CM0405\_202335-DE

